



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Rectorat
de l'académie de Nice**

Pôle RH

Affaire suivie par :
Christine ROY
DRH adjointe

Téléphone
04 93 53 73 22
Courriel
christine.roy@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Nice, le 18 février 2020

Le recteur de l'académie de Nice

à

Mesdames et Messieurs les
représentants élus du personnel
SNETAA-FO,
CGT Educ'Action,
SNUEP-FSU
Membres de la commission
administrative paritaire académique
des professeurs de lycée professionnel

Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,

Par lettre du 31 janvier 2020, faisant suite à la commission administrative paritaire académique (CAPA) des professeurs de lycée professionnel réunie le même jour pour examiner les recours relatifs aux rendez-vous de carrière, vous avez souhaité appeler mon attention sur le déroulement de cette instance et vous me demandez de revenir sur les décisions de maintien des appréciations individuelles.

Votre courrier, qui met l'accent sur le contexte national de réformes, évoque une rupture du dialogue social et des conditions de notation que vous qualifiez d'arbitraires, à l'origine de votre départ en cours de séance.

Les sujets à l'ordre du jour n'étaient cependant pas liés à l'actualité sociale et je rappelle que, dans le nouveau cadre réglementaire fixé par l'article 25 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié, les CAPA continueront à être consultées, sur demande du fonctionnaire concerné, en matière de contestation de l'appréciation portée à l'issue des rendez-vous de carrière.

En ce qui concerne les professeurs de lycée professionnel, deux cent vingt-trois d'entre eux ont eu cette année un rendez-vous de carrière, douze ont formulé un recours sur leur appréciation, dont trois auprès de la CAPA. Deux avis ont été modifiés dans le cadre des premiers recours et un troisième l'a été en CAPA.

Vous avez décidé de quitter la séance après l'examen du premier dossier portant sur une appréciation du troisième rendez-vous de carrière, pour lequel les attentes sont plus élevées qu'aux précédents, comme l'ont rappelé le président de séance et le doyen des IA-IPR. Un avis « satisfaisant », tel que celui qui a été donné à cet enseignant, reflète un parcours professionnel de qualité et après un examen attentif, considérant l'ensemble des dossiers, il n'apparaît pas justifié de le modifier.



2 / 2

Soyez assurés de mon attachement au dialogue social et à l'équité envers l'ensemble des personnels de l'académie. Tel est bien le sens dans lequel je souhaite que nous puissions poursuivre des échanges constructifs au cours des mois à venir.

Je vous prie d'agrée, Mesdames et Messieurs les représentants du personnel, l'expression de mes sentiments distingués.